

compte-rendu de la réunion du comité territorial du 21 avril 2021 en visio-conférence



Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Odile Dubus, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Invités : M^{me} Béatrice Cosnard & MM. Frédéric Jury, Fabrice Le Roy, Dany Luangraj, Bruno Moulin, Xavier Sarini

Absent excusé : M. Robert Lafond (remplacé par M. Xavier Sarini)

Ordre du jour :

- Validation des compte-rendus de CT du 2/12/2020 et du 3/02/2021
- ANS

La séance débute à 18h35.

VALIDATION DES COMPTE-RENDUS DES COMITÉS TERRITORIAUX DU 02/12/2020 ET DU 3/02/2021

- > Le CR du 2/12/2020 est validé
- > Le CR du 3/02/2021 est validé
- > Question : *Y a-t-il eu un retour sur la question des certificats médicaux ?*
 - La fédération doit faire une communication sur le sujet, et notamment sur les jeunes, la visite médicale devant être incorporé au milieu scolaire mais les parents devront fournir une attestation signéeMise en place pour la saison 2021-2022

ANS

- > Le but de ce comité territorial est de présenter le COPIL territorial ANS, la note d'orientation de l'ANS destinée aux ligues et aux comités et de proposer un ordre de marche pour cette campagne ANS.
- > Pas de remarques particulières concernant la proposition de la composition du COPIL territorial ANS. Cette composition est donc validée par le comité territorial
- > Pas de remarques particulières concernant la proposition de la composition minimale des équipes projets départementales ANS, chaque comité étant libre d'y rajouter des clubs, des membres du CA....
- > Pas de remarque sur le rôle des équipes projets départementales ANS, l'organisation retenue entre la ligue et les comités est celle de la saison dernière.
- > La note d'orientation spécifie bien que les clubs et la ligue peuvent former leurs encadrants et leurs dirigeants mais pas les comités. Afin d'en faire profiter les comités, ce projet pourrait être portée par la ligue avec reversement aux comités pour leurs actions locales.
- > L'axe PPF sera travaillé conjointement ligue et comité
- > Pour info si les actions ne sont pas réalisées avant septembre 2021 le club devra rembourser la somme déjà perçue
Concernant les bilans, la proposition soumise au comité territorial ANS est faite pour éviter le plus de reversement possible.
Cette proposition est validée par le CT
- > Le problème des actions en milieu scolaire est soulevé. Ces actions risquent de ne pas être réalisées. Tout le monde espère que ces actions pourront être menées au plus tard en septembre.
- > Il est demandé à la ligue de demander au COPIL fédéral ANS s'il est possible de décaler d'un mois le bilan des actions 2020, c'est-à-dire à fin octobre 2021, afin de laisser les clubs s'occuper de leur reprise en septembre.
- > Cette année, pas d'envoi des bilans à la ligue par les comités, tout est centralisé sur OSIRIS, à chaque intervenant des comités de visualiser les dossiers le concernant.

- > Il est acté que la communication s'effectuera via les adresses normalisées des clubs, le site de la ligue et les sites des comités.
- > Vu l'urgence, la répartition sera validée lors du COPIL territorial ANS du 24/04/2021 sur lequel les présidents de comités seront invités.
- > Il est noté qu'en août 2021, une étude devra être initiée (ligue/comités) pour revoir les clés de répartitions.

Fin de la réunion à 21h15.

Prochaines réunions du CT programmées : à déterminer



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL**



Dispositif ANS campagne 2021

Note d'orientation destiné aux ligues et comités

Le COPIL 2021

Le COPIL IDF sa composition :

Le président de la ligue : M Philippe Pudelko

L'élue en charge du pôle services aux clubs : Mme Nathalie Lassalle

L'élue en charge de la formation : Mme Monique Ansquer

L'élu en charge de la formation du PFF : M David Peneau

Le représentant des présidents des comités départementaux : M Michel Laurent

Des représentants des clubs : M Jean-Christophe Naal, M Cédric DENON , M Jean Louis PUGNETTI

Le CTS coordonnateur de l'ETR Mme Anne Laure Bellier

Le(s) personnels en charge du « services aux clubs : Mme Béatrice Cosnard

Le COPIL 2021

Son rôle

- Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les clubs.
- Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets clubs.
- Il valide et transmet au COPIL fédéral le dossier territorial

Le COPIL 2021

Son rôle

- Il appartient, en amont de la saisie dans le Compte Asso, au COPIL territorial :
 - ✓ d'établir un projet territorial d'actions concerté et partagé entre la ligue et les comités.
 - ✓ de convenir, sur cette base, de la part territoriale consacrée au projet territorial (inférieur ou égal à 50% de l'enveloppe)
 - ✓ de convenir, en toute clarté, de montants pré-affectés à chacune des structures ligue et comités.
- Sur la base de ces enveloppes, chaque structure, ligue et comités, saisit, ensuite, dans le compte Asso, son dossier en respectant la somme convenue.
- Le dossier et les actions présentés doivent s'inscrire dans les orientations figurant dans la note
- La demande de subvention proposée devra comporter 1 seul dossier avec 5 actions maximum
- Afin de faire bénéficier d'une aide certains clubs ne pouvant franchir le seuil des 1 500€, des comités départementaux peuvent se positionner en tête de réseau pour mutualiser les dossiers de ces clubs. Cela reste possible à la marge et de façon exceptionnelle.

Chiffres clés

ANS 2021

- Enveloppe fédérale: **3,489 M€** dont 533 650 € issus du plan France Relance



de 30 % par rapport à 2020

- Enveloppe ligue IDF : **444 229 €**
- **Les contraintes :**
 - **67 942 €** issus du plan France Relance volet 1
 - 50 % a 60% *minima* pour les clubs
 - 22 % a 42 % *minima* pour le volet « féminisation »
- **39 255 €** maximum sur le volet 6 PPF

ANS 2020

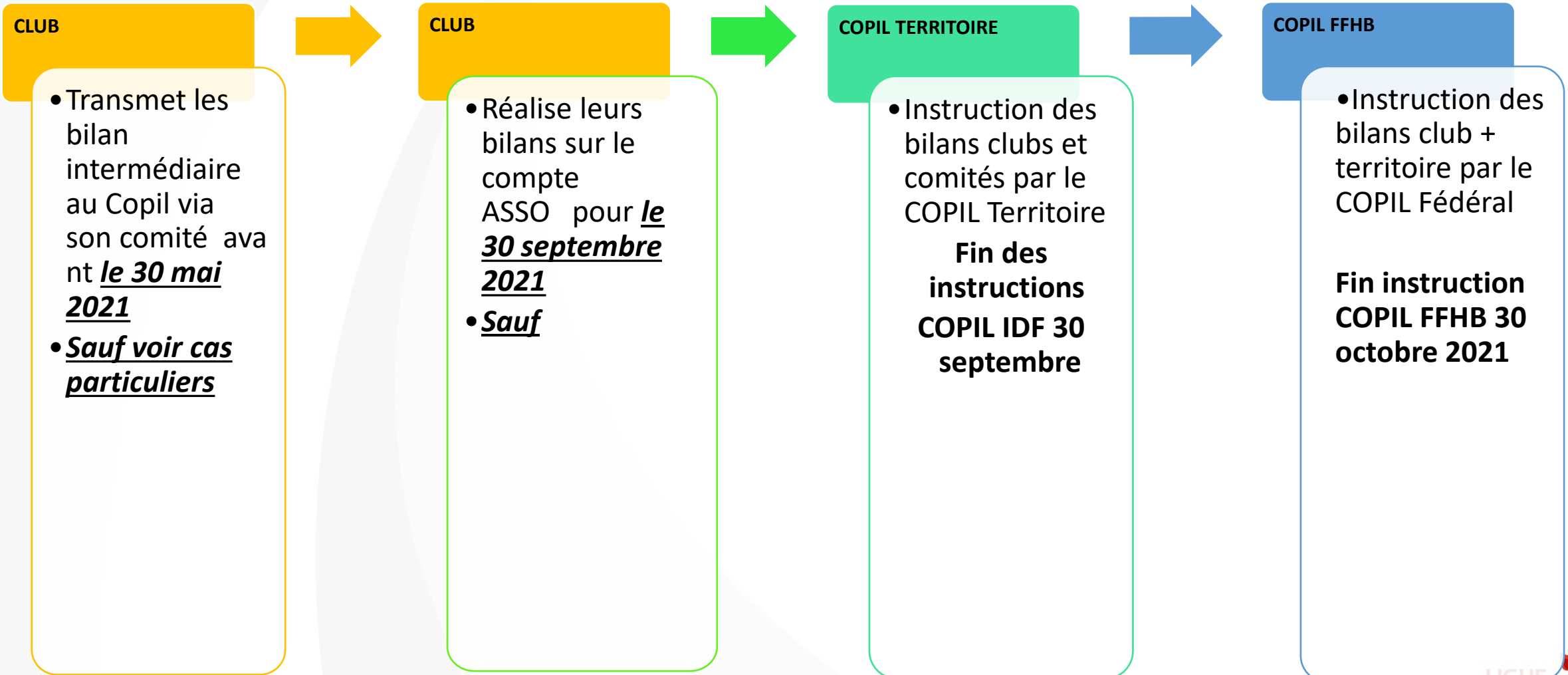
- Enveloppe fédérale : 2,660 M€ + 150 000 € destinés aux projets des clubs
- Enveloppe ligue : 338 770 € + 16 297€ destinés aux actions des clubs
- 60 % pour les clubs
- 42% pour le volet féminisation
- Hors ANS PSF ?

Les bilans 2020 + projet 2021

Objectif de Agence Nationale du Sport : Ne pas réaliser de reversement

Un projet = une solution

Les bilans 2020 + projet 2021



Les bilans 2020

	Scénario 1		Scénario 2	
	J'ai mis en œuvre entièrement mon action en 2020 telle que présentée dans mon dossier PSF 2020		J'ai mis en œuvre partiellement mon action en 2020 et je la finaliserai avant le 30 septembre 2021	
	Dépôt de dossier sur la campagne PSF 2021	Pas de dossier à présenter sur la campagne 2021	Dépôt de dossier sur la campagne PSF 2021	Pas de dossier à présenter sur la campagne 2021
Bilan définitif	A transmettre via Compte Asso au moment du dépôt du dossier 2021	A transmettre via Compte Asso avant le 30 septembre 2021	A transmettre via Compte Asso avant le 30 septembre 2021	
Bilan intermédiaire			A fournir au moment du dépôt du dossier 2021	
Attestation sur l'honneur				
Dans le cadre de la campagne 2021, ce que je dois faire et ce que je peux faire ..	Présentation d'actions à débiter au cours de l'année 2021 en s'appuyant sur le PSF 2021		Finalisation de la mise en œuvre des actions initiées en 2020 avant le 30 septembre 2021 + Présentation d'actions à débiter au cours de l'année 2021 en s'appuyant sur le PSF 2021	

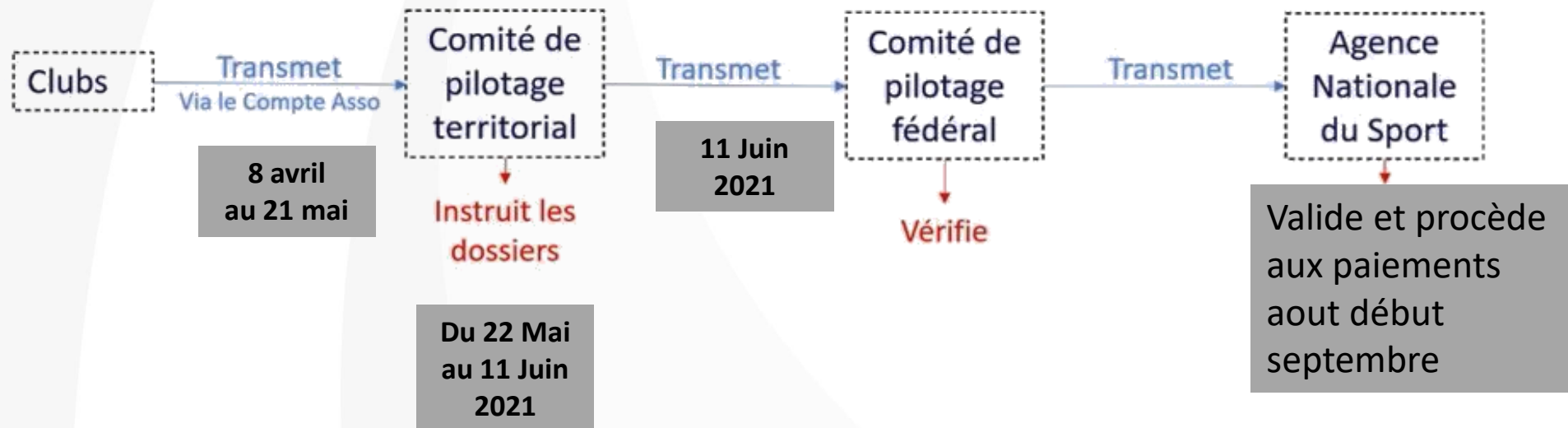
Les bilans 2020

	Scénario 3 Je n'ai pas pu mettre en œuvre mon action en 2020 et je demande un report total de son organisation jusqu'au 31 décembre 2021		Scénario 4 Je n'ai pas pu mettre en œuvre mon action en 2020 et je demande un redéploiement des crédits sur une nouvelle action à organiser jusqu'au 31 décembre 2021	
	Dépôt de dossier sur la campagne PSF 2021	Pas de dossier à présenter sur la campagne 2021	Dépôt de dossier sur la campagne PSF 2021	Pas de dossier à présenter sur la campagne 2021
Bilan définitif	A transmettre via Compte Asso avant le 30 juin 2022		A transmettre via Compte Asso avant le 30 juin 2022	
Bilan intermédiaire				
Attestation sur l'honneur	A fournir au moment du dépôt du dossier 2021	A envoyer par mail à la Ligue : en copie à la FFHB avant la fin de la date de dépôt 21	A fournir au moment du dépôt du dossier 2021 en précisant le choix de l'action redéployée	
Dans le cadre de la campagne 2021, ce que je dois faire et ce que je peux faire ..	Mise en œuvre des actions 2020 avant le 31 décembre 2021 et Présentation de nouvelles actions différentes de celles déposées en 2020, à débiter au cours de l'année 2021.		Demande écrite auprès de la ligue de redéploiement avec l'identification de nouvelles actions présentes dans la campagne 2021 + Mise en œuvre des nouvelles actions validées par la ligue avant le 31 décembre 2021 + Possibilité de déposer un dossier avec de nouvelles actions différentes de celles redéployées	

Informations pratiques :

Dépôt des dossiers possible entre:
8 avril 2021 et le 21 mai 2021 (minuit)

Processus d'instruction:



Informations pratiques :

Échéances	Procédures- Calendrier	Actions
Début Avril 2021	Le COPIL fédéral adresse le Projet Sportif Fédéral et la note d'orientations aux territoires et aux clubs métropolitains et ultramarins	Envoi de la note d'orientation fédérale aux clubs le 13 avril
Du 8 Avril au 21 Mai 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration des projets d'actions des clubs, comités et ligues et saisie de ces derniers dans l'application « Le Compte Asso » au moyen du code spécifique de leur territoire.▪ Les COPIL territoriaux sont les interlocuteurs exclusifs des clubs pour l'accompagnement éventuel nécessaire à l'élaboration de leurs projets.	Faire une communication pour les clubs sur les dates bilans Attendre le comité territorial pour communiquer
Du 22 Mai au 11 Juin 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Les COPIL territoriaux instruisent les demandes: vérification des dossiers (complétude, qualité et pertinence, seuil d'aide financière)▪ Etablissement de la liste d'actions retenues et proposition des sommes à affecter à chaque actions dans l'application Osiris.▪ La mise en paiement sera déclenchée après validation du COPIL fédéral puis de l'Agence.▪ L'action peut être rejetée pour des raisons administratives ou refusée si le dossier n'entre pas dans les orientations de la note ou ne revêt pas la qualité nécessaire	

Échéances

Procédures- Calendrier

Du 12 Juin au 30 Juin 2021

Le COPIL fédéral instruit les demandes des ligues, selon la même procédure et valide, in fine, les sommes affectées à l'ensemble des dossiers.

De Juillet à Septembre 2021

- Le cas échéant, des conventions annuelles seront nécessaires et éditées par le COPIL fédéral si les montants cumulés par structure sont supérieur à 23K€, Dans ce cas, le COPIL fédéral transmet celles-ci pour signature aux structures et, in fine, les retourne à l'agence accompagnées des états de paiement.
- Après vérification, l'Agence nationale du sport envoie les notifications d'accord ou de refus aux porteurs de projet et procède aux paiements.

Informations pratiques : la complétude

✓ Pièces à joindre à votre dossier :

- ☞ **un exemplaire des statuts** déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt éventuel d'une demande initiale (éléments éventuellement récupérés du greffe des associations déjà présents dans l'application);
- ☞ **la liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association)** régulièrement déclarée si elle a été modifiée depuis le dépôt éventuel d'une demande initiale (éléments éventuellement récupérés du greffe des associations déjà présents dans l'application);
- ☞ le plus récent **rapport d'activité** approuvé;
- ☞ le dernier **budget prévisionnel annuel** approuvé;
- ☞ les **comptes annuels approuvés** du dernier exercice clos :
Le compte de résultat comporte la liste de toutes les recettes (produits) et de toutes les dépenses (charges) de l'association enregistrés au cours de l'exercice comptable;

Informations pratiques :

- ☞ les **comptes annuels approuvés** du dernier exercice clos :
Le compte de résultat comporte la liste de toutes les recettes (produits) et de toutes les dépenses (charges) de l'association enregistrés au cours de l'exercice comptable;
- ☞ le **bilan annuel financier** du dernier exercice clos :
Le bilan financier se compose de l'actif (ensemble des biens dont l'association est propriétaire) et le passif (les différentes sources de financement de l'association, essentiellement son épargne et ses dettes);
- ☞ **un relevé d'identité bancaire** au nom de l'association (et non au nom du président ou de la présidente ou de la section), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET;
- ☞ **le projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite;
- ☞ si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le **pouvoir** donné par ce dernier;
- ☞ le **rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions.

Les différents volets de la note

	Clubs	Comités	Ligues
Solidarité et reprise (aide à la prise de licences/ respect du protocole sanitaire) 1	Vert	Vert	Vert
Développement des handballs (Hand à 4, Beach, Handfit, Handensemble, Babyhand, à l'extérieur/à l'école) 2	Vert	Vert	Vert
Formations (encadrant.e.s et dirigeant.e.s) 2 bis	Vert	Rouge	Vert
Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté (public en difficulté et éloigné de la pratique/ lutte contre les violences	Vert	Vert	Vert
Féminisation (de la pratique/ de l'ensemble du club) 3	Vert	Vert	Vert
PPF Accession (Pôles d'accession et détection)	Rouge	Jaune	Vert

Volet 1 CLUB : Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique

- Favoriser et sécuriser la reprise en :
- Respectant un protocole sanitaire précis
- Proposant une réduction du coût des licences (nouveaux adhérents)
- Proposant un complément à la prise de licence des adhérents (matériel, équipement, service...)

*Volet ajouté en lien direct avec la crise sanitaire, non présent sur la note ANS 2020

Volet 1 : Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique

Articuler des mesures complémentaires au dispositif Pass'Sport1 afin de rendre la prise de licence accessible au plus grand nombre :

- Réduction / suppression de la part ligue et/ou comité pour tous renouvellements de licence 2020,
- Bons de réduction à la prise de licence initiale en cohérence ou complémentarité avec le dispositif Pass'sport
- Mesure incitative de transformation d'une licence événementielle en licence de pratique régulière

Volet apparu cette année à cause du contexte sanitaire exceptionnel avec pour but d'aider et d'accompagner au mieux les différents acteurs du Handball dans cette reprise de l'activité.

Volet 2 CLUB : Développement des handballs

- Mettre en œuvre des actions en cohérence avec les interventions en milieu scolaire et le déploiement de toutes les offres de pratiques fédérales pour reconquérir des licenciés en :
 - Proposant des actions en temps scolaire, péri ou extrascolaire en relation avec sa collectivité et sa ou ses écoles
 - Se dotant de matériels spécifiques (BabyHand, Hand à 4, Handfit, ou Beach Handball)
 - Mettant en place ou en participant, à des opérations événementielles -> publics licenciés et non licenciés en s'appuyant sur les nouvelles formes de pratiques.
 - Développant la pratique du Handensemble
 - Développant la pratique Handfit (entreprises)

*Volonté d'être plus présent dans le milieu scolaire comparé à la note ANS de 2020

Volet 2 : Développement des Handballs

Accompagner les clubs à la reprise d'activités par la pratique du handball en extérieur/intérieur selon les conditions sanitaires :

- Compléter les aides fédérales à destination des clubs dans le cadre du plan de reprise et d'accompagnement par l'achat de matériel pédagogique
- Organisation et animation, à l'échelon du territoire, d'une pratique régulière de Hand à 4 → tournois, challenges interclubs et/ou inter-établissements scolaires et d'entreprises ouverts aux licenciés et non licenciés
- Organisation et animation, à l'échelon du territoire, d'une pratique régulière du Beach handball → tournois en période estivale et/ou tout au long de l'année
- Mise en place d'une campagne incitative de « pratique en famille » → s'appuyant sur les pratiques socio-éducatives et de santé : BabyHand, Handfit, Hand à 4...

Volet déjà présent en 2020 sous l'appellation « développement des handballs de demain ». Pour 2021 ce ne sont plus les handballs de demain mais bien d'aujourd'hui dû au contexte sanitaire. Apparition de nouveaux objectifs tels que l'organisation de tournois de Beach Handball ou encore la mise en place d'une campagne incitative aux « pratiques familiales ».

Volet 3 CLUB : Formation des dirigeant.e.s et encadrant.e.s du handball

- **Développer les compétences individuelles et collectives des acteurs du club** en :
 - S'engageant dans les formations de dirigeant.es
 - S'engageant dans les formations visant l'encadrement de chaque pratique (BabyHand, Handfit, Hand à 4, Beach Hand, Handensemble) par une personne formée.

*Volet inchangé comparé à la note ANS 2020

Volet 3 : Formation des dirigeant.es et encadrant.es du handball

Amener les clubs, par la formation, à **améliorer leur structuration et la qualité de leurs offres** de pratique socio-éducatives :

- Former des encadrant.es aux pratiques aux nouvelles pratiques selon une ambition « 1 activité = 1 cadre formé », notamment pour les clubs non-employeurs.
- Mettant en œuvre des parcours de formation des dirigeant.es en relation avec les besoins de structuration des clubs.

Volet déjà présent en 2020 sous la même appellation. Les objectifs sont restés les mêmes.

Volet 4 CLUB : Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté

- Contribuer à la cohésion nationale en développant le vivre ensemble et la citoyenneté
 - Mise en place d'information, de prévention, de sensibilisation contre les comportements déviants aux valeurs et à l'éthique pour ses licenciés et les acteurs de son environnement
 - L'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.
 - Des actions sportives inclusives en direction des personnes éloignées de la pratique

*Volet inchangé comparé à la note ANS 2020

Volet 4 : Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté

Faciliter l'accès à une pratique du handball encadrée et régulière favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale :

- Proposer des initiatives (action, partenariat, expérimentation avec un club et/ou un comité) destinées à faciliter l'accès aux pratiques à ces publics : demandeurs d'emploi, SDF, femmes isolées, détenus en réinsertion, *etc.*
- Organiser des formations visant à lutter contre les comportements déviants au bénéfice des publics dirigeant et bénévole, tels que le certificat *Vivre ensemble et citoyenneté*.

Volet déjà présent en 2020 sous la même appellation. On y retrouve plus les actions en direction des clubs en QPV et ZRR. Apparition des formations luttant contre les comportements déviants.

Volet 5 CLUB : Féminisation

- **Contribuer à l'accès et l'accueil des femmes dans la pratique des handballs**

Proposer des actions de développement quantitatif en direction des jeunes filles et des femmes.

Proposer des actions, visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du club.

*Volet inchangé comparé à la note ANS 2020

Volet 5 : Féminisation

Accroître la place des femmes dans toutes les composantes et fonctions du handball : pratiquantes, entraîneuses, arbitres, dirigeantes :

- Proposer des actions de développement quantitatif en direction des jeunes filles et des femmes.
- Proposer des actions visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du territoire.

Volet déjà présent en 2020 sous la même appellation. L'année précédente ce volet était axé autour de la valorisation des projets dans le domaine de l'accès des femmes dans la pratique du handball. En 2021, l'accent est mis sur les propositions d'actions visant au développement et à d'avantage d'implication des femmes dans le handball.

Volet 6 : Accession PPF

- Orientation pour les ligues

Une partie des programmes d'accession des PPF sont désormais éligibles aux crédits PSF
→ Les ligues, sur la base d'une enveloppe spécifique, pourront déposer une action visant à l'optimisation de l'encadrement et/ou de l'entraînement des sites d'accession de leur territoire.

- Orientations pour les ligues et les comités

Mise en place par la ligue et les comités départementaux, des programmes visant à déployer des campagnes de détection des jeunes talents de leur territoire

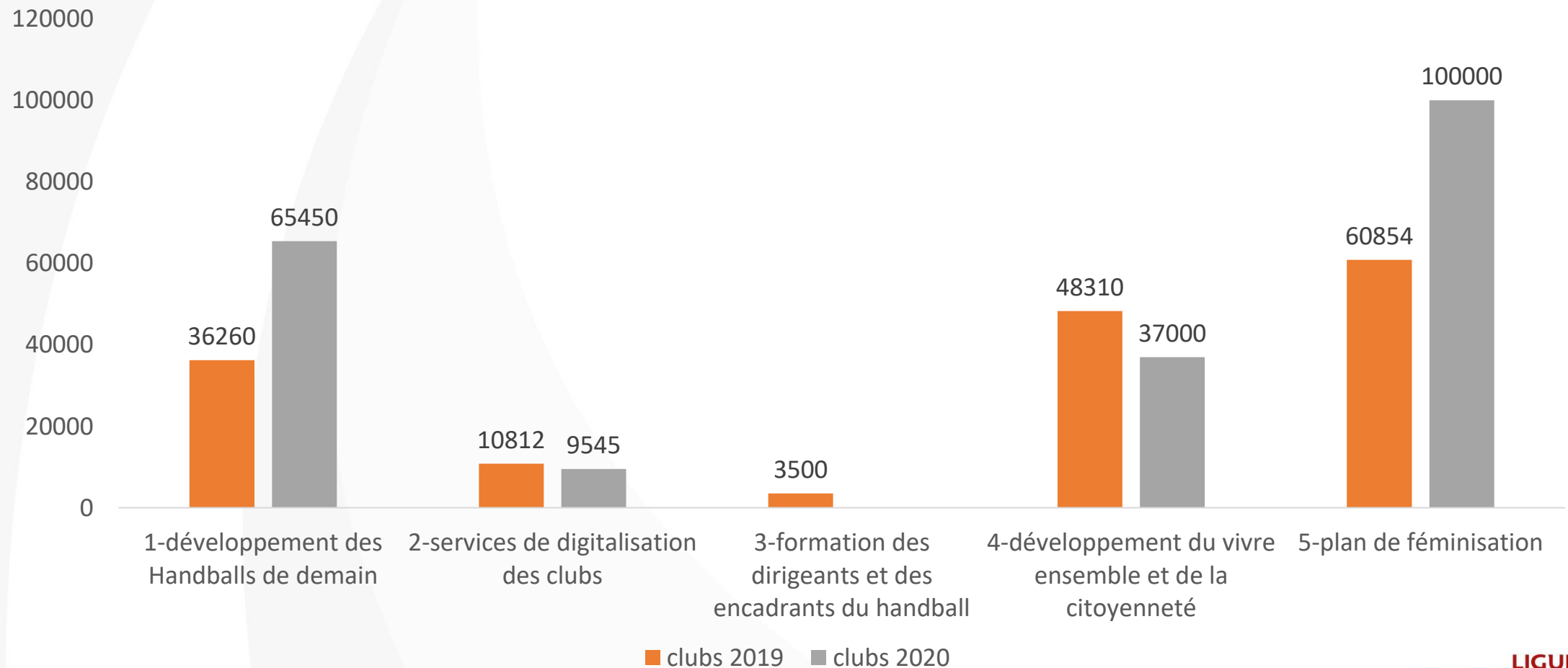
Volet apparu cette année visant à encourager les ligues et comités dans leurs projet autour du PPF.

Volet « Service et digitalisation des clubs »

→ Ce volet n'est plus présent dans la note ANS de 2021

Comparaison 2019-2020

Comparaison 2019 -2020



Les objectifs de la mise en œuvre de la campagne ANS 2021

- Enclencher un travail collaboratif au service des clubs .
- Accompagner les clubs dans un modèle économique viable .
- Accompagner les clubs dans leur professionnalisation :(via le projet , le contrat d'apprentissage , l'emploi , la formation des dirigeants)

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



***Bilans des actions et indicateur
de suivi***

Actions	Indicateur de suivi
« Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »	
Reprise de l'activité	Taux de reprise de licence Taux de nouveaux licenciés
« Développement des Handballs »	
Développer le BabyHand	Evolution du nb de clubs proposant du BabyHand Evolution du nb de licenciés BabyHand
Développer le Hand à 4	Evolution du nb de clubs proposant du Hand à 4 Evolution du nb d'animations ou tournois de Hand à 4
Développer le Handfit	Evolution du nb de licenciés Handfit Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés
Développer le Beach Handball	Evolution du nb de clubs proposant du Beach handball Evolution du nb d'animations ou tournois de Beach handball et nb de participant.es
Développer le Handensemble	Evolution du nb de clubs proposant du Handensemble Evolution du nb de licenciés Handensemble

Actions	Indicateur de suivi
« Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB »	
Former les encadrants des pratiques BabyHand, Hand à 4, Handfit, Beach hb, Handensemble	Evolution du nb d'animateurs BabyHand formés Evolution du nb d'animateurs Hand à 4 formés Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés Evolution du nb d'animateurs Handensemble formés
Former des dirigeants	Présence d'une offre structurée de formation de dirigeants
« Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »	
Identifier les clubs agissant en QPV et ZRR	Nb de clubs agissant en QPV et ZRR
Constituer et animer un réseau des clubs QPV et/ou ZRR	Coordonnées du référent territorial Formalisation d'une stratégie d'animation de réseau
Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes	Nb de dirigeants de moins de 18 ans.
Favoriser la mise en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique	Nb d'actions mises en place par les clubs

Actions	Indicateur de suivi
« Féminisation »	
Développer la pratique féminine	Evolution du nb de pratiquantes (hors événementiel)
Développer la prise de responsabilité des femmes	Evolution du nb de techniciennes formées Evolution du nb de dirigeantes Evolution du nb de femmes arbitres